

---

**Communication reçue de la mission permanente du Pakistan auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique concernant les Directives applicables à l'exportation de matières, d'équipements et de technologie nucléaires et les Directives applicables aux transferts d'équipements, de matières et de logiciels à double usage dans le domaine nucléaire, ainsi que de technologies connexes**

1. Le Directeur général a reçu de la mission permanente du Pakistan auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique une note verbale en date du 18 mai 2016 contenant des informations sur le respect par le Pakistan de la version la plus récente du document INFCIRC/254, Part 1 et Part 2 et concernant sa décision d'agir conformément au contenu de ce document en ce qui concerne le transfert de matières, d'équipements nucléaires ainsi que de technologie connexe, y compris les équipements, matières, logiciels à double usage dans le domaine nucléaire, ainsi que les technologies connexes.

2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE DU PAKISTAN  
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
VIENNE

N° 9-1/2016

La mission permanente de République islamique du Pakistan auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et a l'honneur de transmettre la présente communication concernant les politiques et pratiques du Pakistan en matière de contrôle des exportations stratégiques en ce qui concerne le transfert de matières, d'équipements, de logiciels à double usage dans le domaine nucléaire, ainsi que de technologies connexes.

Conformément au ferme attachement du Pakistan à l'objectif de non-prolifération et à sa politique consistant à appuyer sans relâche les efforts déployés à l'échelle internationale en faveur de la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, le Pakistan a adopté récemment les Directives relatives aux contrôles des exportations stratégiques. Ces directives permettent d'harmoniser les mesures prises au niveau national en matière de contrôle des exportations avec les mesures prises dans le cadre des régimes multilatéraux de contrôle des exportations, y compris le Groupe des fournisseurs nucléaires (GFN).

Le Pakistan reste résolument partisan d'un commerce nucléaire responsable et sécurisé à des fins pacifiques sur une base non discriminatoire.

Il a mis en place un régime global de contrôles à l'exportation appuyé par des mécanismes législatif et réglementaire et des mécanismes d'application. La « Loi de 2004 sur le contrôle des exportations de biens, technologies, matières et équipements liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs » du Pakistan (document INFCIRC/636 daté du 23 novembre 2004) non seulement s'applique à l'exportation, la réexportation, au transbordement et au transit de biens, technologies, matières et équipements pouvant contribuer à la conception, à la mise au point, à la fabrication, au stockage, à la maintenance et à l'emploi d'armes nucléaires et biologiques et de leurs vecteurs, elle interdit aussi le détournement de biens et technologies soumis au contrôle. La loi s'applique aux transferts immatériels de technologies. Elle prévoit également des contrôles « attrape-tout ». La loi érige en infraction les actes de violation.

En application de la Loi de 2004 sur le contrôle des exportations, le Pakistan a adopté les listes nationales de contrôle de biens, technologies, matières et équipements liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs (document INFCIRC/669 daté du 20 février 2006). Ces listes font l'objet d'un réexamen périodique pour les rendre cohérentes avec les contrôles effectués dans le cadre des régimes multinationaux de contrôles à l'exportation. Le premier examen a été achevé en 2011 (INFCIRC/832 daté du 30 novembre 2011), et l'examen le plus récent a eu lieu en 2015 (INFCIRC/890 daté du 9 novembre 2015). La version la plus récente a permis d'harmoniser entièrement les listes nationales avec les listes tenues à jour par le Groupe des fournisseurs nucléaires (GFN) et d'autres régimes pertinents de contrôle des exportations.

En 2007, conformément aux dispositions de l'article 3 de la Loi de 2004 sur le contrôle des exportations, la division du contrôle des exportations stratégiques (SECDIV) a été créée au sein du Ministère des affaires étrangères. La SECDIV formule et applique des règles et des réglementations pour la mise en œuvre des contrôles des exportations, et est aussi chargée d'octroyer les licences. En 2009, des règles applicables au contrôle (octroi de licences et application effective) des exportations détaillant les procédures pertinentes ont été promulguées à cet égard.

M. le Directeur général  
Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

Diverses initiatives ont aussi été lancées pour renforcer encore le mécanisme d'application de la loi. Elles comprennent le déploiement de matériel de détection, la formation à l'identification des marchandises, la sensibilisation, le renforcement des capacités et la coordination inter-institutions.

Les éléments d'un régime efficace de contrôle des exportations, qui sont mentionnés ci-dessus, permettent au Pakistan d'agir conformément aux Directives du GFN. Compte tenu de ce qui précède, le Pakistan déclare qu'il respecte les Directives figurant dans la version la plus récente du document INFCIRC/254/Part 1 et Part 2 dans lequel sont incorporées les modifications convenues au cours de la réunion plénière du GFN en 2015 et décide d'agir en conformité avec ces directives en ce qui concerne le transfert de matières, d'équipements nucléaires, ainsi que de technologies connexes, y compris les équipements, matières, logiciels à double usage dans le domaine nucléaire, ainsi que de technologies connexes.

Le Pakistan considère que son régime national de contrôle des exportations fondé sur la loi, qui prévoit des mécanismes d'application efficaces, fait de lui un État animé du même esprit pour atteindre les objectifs du GFN. Le Pakistan contribuerait aux initiatives mondiales en faveur de la non-prolifération et s'emploierait à assurer un accès non discriminatoire à la technologie nucléaire à des fins pacifiques.

La mission permanente prie le Directeur général de diffuser la présente note à tous les États Membres de l'AIEA à titre d'information.

La mission permanente de la République islamique du Pakistan saisit cette occasion pour renouveler au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique les assurances de sa très haute considération.

[Signé] [Sceau]

18 mai 2016